## AMAPOTEE DE CHATEAU-GONTIER



## Adresse postale:

Mairie de Château-Gontier 23 Place de la République 53200 Château-Gontier sur Mayenne

#### Contacts:

Céline 06 77 18 50 55 Fanny 06 46 77 42 56 amap.cg@gmail.com

# **Site internet:**

http://amap53.eklablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564 (la composition du panier y est indiquée au plus tard 24h avant la distribution)

# Contrat d'engagement LÉGUMES

Entı	re l'Adhérent
Nom	:
Adres	se:
Télép	hone (portable et/ou fixe):
	iel:
<b>Et le</b>	Producteur Jean-Christophe LECOMTE, Les Grandes Touches, 53200 Ménil
	onvenu ce qui suit, pour une période d'une année : l'adhérent soutient la production de légumes à Ménil par le ment d'une cotisation mensuelle. Ce soutien permet de pérenniser une ferme :
>	n'utilisant pas de produit chimique de synthèse car labellisée en agriculture biologique ;
>	favorisant la biodiversité par l'absence de produit chimique mais aussi en ne pratiquant pas la monoculture ;
>	créant des emplois, ce qui permet de redynamiser le milieu rural;
>	montrant aux générations futures un autre mode de production respectueux de l'environnement.
Le P	<u>Producteur s'engage à : </u>
>	fournir des légumes toutes les semaines sous la forme de paniers :
	<ul> <li>1 panier de légumes bio dit « petit », produit par ses soins ;</li> <li>1 panier de légumes bio dit « grand », produit par ses soins ;</li> </ul>
>	conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP;
>	respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTEE DE CHATEAU-GONTIER;
>	vérifier les versements bancaires des adhérents.
L'A	dhérent s'engage à :
>	venir prendre ou faire prendre son panier hebdomadaire au lieu déterminé :
	<ul> <li>□ à la « cabane » des Grandes Touches à Ménil <u>le jeudi à partir de 16 h</u>;</li> <li>□ aux Halles de Château-Gontier (Place de la République) <u>le vendredi entre 17 h 30 et 19 h</u>;</li> </ul>
	(Attention , si la invition la mandrati set un isum férié along las distributions sa fanont la managadi sain à Mérill

(Attention : si le jeudi ou le vendredi est un jour férié, alors les distributions se feront le mercredi soir à Ménil)

- reser par virement bancaire une cotisation de 48 € par mois pour avoir un petit panier ou bien une cotisation de 67 € par mois pour avoir un grand panier (à noter la possibilité de régler en une fois au début du contrat 575 € pour le petit panier ou bien 805 € pour le grand panier);
- > assurer avec les autres adhérents la distribution des paniers aux Halles de Château-Gontier (voir tableur en ligne);
- > accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier ;
- ➤ respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTEE DE CHATEAU-GONTIER.

Le présent contrat ne peut débuter qu'à chaque début de mois et il est reconductible automatiquement d'une année à l'autre.

Néanmoins, il est possible de rompre le contrat :

- > soit à la date anniversaire de son renouvellement avec un préavis d'un mois,
- > soit à n'importe quel moment de l'année avec un préavis de deux mois en précisant la date anniversaire du contrat.

Les paniers de légumes ne seront pas distribués aux dates suivantes :

- ➤ la semaine de l'ascension,
- ➤ la dernière semaine de juillet,
- > les trois premières semaines d'août,
- ➤ la semaine entre Noël et le jour de l'An.

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTEE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Jean-Christophe MULLER, membre du bureau référent auprès de l'agriculteur.

Le producteur vous accueillera à la ferme, tous les ans le premier samedi après-midi d'octobre, pour une visite et/ou une participation à des activités.

Un RIB sera fourni à l'adhérent pour mettre en place <u>un virement bancaire automatique au 6 de chaque mois</u> (merci d'indiquer le nom de famille dans l'intitulé du virement).

Le contrat prendra effet a partir du premier virement effe	ectue au mois de
Fait en 1 exemplaire à, le,	
Signature de l'Adhérent :	Signature du Producteur :

Pensez à rapporter votre cageot chaque semaine.